

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 Octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel PAGET

Etaient présents : Mmes CASSAN, LABONNE, NICOL, MM. COLLI, GENTILHOMME, PAGET, POUSSARDIN, RAFFY

Excusés : M. GUIBERT, Mme VASSILIEFF, M. GREGOIRE représenté par M. GENTILHOMME

Date de convocation : 18/10/2021 Secrétaire de séance : M. Patrick COLLI

Révision loyers logements Presbytère

Compte-tenu de l'évolution de l'indice de référence des loyers concernant les logements communaux, il est proposé d'intégrer cette révision. Les loyers des logements Presbytère augmentent respectivement de 37 et 32 centimes à compter du 1^{er} décembre 2021. **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité l'augmentation des loyers.**

Suppression du marché hebdomadaire

Vu la demande des commerçants en date du 12/08/2021, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entériner la suppression du marché hebdomadaire du mercredi.**

Création d'un emploi non permanent (école)

En raison du départ à la retraite de l'agent des services techniques de l'école au 1^{er} décembre 2021, il convient de créer un emploi non permanent pour la remplacer dans l'attente de mettre en œuvre la procédure de recrutement sur emploi permanent pour la rentrée prochaine. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial de catégorie C à compter du 1^{er}/12/2021.**

Passage hameau Malagorsse en zone agglomération

Un radar pédagogique a été installé à Malagorsse pendant 15 jours afin de faire des statistiques de vitesse. La vitesse moyenne relevée est d'environ 34 km/h mais quelques véhicules passent à 55 km/h ce qui présente un réel danger au niveau des maisons. Il est proposé de passer le hameau en agglomération, de créer une zone 30 au niveau des maisons avec 2 ralentisseurs et d'acquérir un radar pédagogique déplaçable sur le territoire communal. **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION cette proposition.**

Adhésion au service remplacement du Centre de Gestion

Compte tenu de l'évolution du Service remplacement et missions temporaires du Centre de Gestion, il convient de signer une nouvelle convention. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour la signer.**

Plan communal de sauvegarde

Une actualisation est nécessaire. L'objectif est d'évaluer les risques et de recenser les moyens, humains et matériels, pour y faire face. Pour faciliter l'assistance aux personnes en danger, il faudra constituer un registre nominatif (registre communal d'alerte et d'information des populations) qui devra respecter les règles applicables en matière de protection des données.

Traitement des projets nécessitant subvention (NO)

La note d'organisation a été présentée. Les projets nécessitant subventions sont d'ampleur et de coût significatif et il convient de les traiter avec rigueur.

Prestation bénévole pour remplacer les tuiles cassées de l'église

Une expertise de la toiture de l'église, réalisée par drone, met en évidence d'importantes dégradations, dont des tuiles absentes. Lors des épisodes pluvieux l'eau de pluie pénètre dans l'église. Le conseil municipal est unanime pour ne pas trop tarder à « boucher les trous » en attendant de refaire entièrement la couverture.

Questions diverses

- Projet de la classe de Mme SIBOUT : faire travailler les élèves afin de trouver un nom pour l'école. Toutes les propositions sont bienvenues.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h
au Monument aux Morts et sera suivie d'un
verre de l'amitié à la salle des fêtes